

JLM Le Magicien OSE !

Après un an de mandat, la maîtrise budgétaire des finances de la Ville voulue par Jean-Luc Moudenc se traduit par une orientation clairement austéraitre en matière de fiscalité, de politique tarifaire, d'aides aux associations, de dépenses de fonctionnement mais aussi et bien sûr d'économie sur la masse salariale, c'est à dire vous, nous, agents de la Ville de Toulouse et de la Métropole.

Mais reconnaissons-le : augmenter les impôts, les tarifs piscines, supprimer la gratuité dans les cantines, ne pas remplacer les départs à la retraite, ne plus avoir recours aux emplois saisonniers, relève des grands numéros d'illusionnistes, alors que l'on a promis la stabilité fiscale, un service public de qualité et le maintien des avantages acquis des salariés.

En ce sens, l'un des premiers lapins sortis du chapeau de JLM le magicien fut la suppression du régime indemnitaire des contractuels. Tu l'avais, hop, tu l'as plus!

Une injustice touchant les plus précaires d'entre nous que le syndicat SUD et la CGT dénoncèrent en initiant des mouvements sociaux au mois d'octobre et de novembre 2014.

[...Suite page 3]

Solidaires
FONCTION PUBLIQUE



Dans ce numéro :

- P2. La Fricassée managériale à la sauce Grand Chef
- P3. JLM le magicien OSE ! (fin)
Conseil de discipline...ne quittez pas.
- P4. Syndicalistes gazés par la police municipale
Avis de tempête sur les pôles

- P5. Saint Valentin au cycle de l'eau
- P6. Tout savoir sur le service minimum d'accueil dans les écoles
Passage de la Ville vers la Métropole
- P7. Dis, papa, pourquoi ?
- P8. Stop Tafta

Solidaires
Sud 31
Collectivités Territoriales



MAIN BASSE SUR LA VILLE

Suite à de graves intoxications dont ont été victimes beaucoup d'agents des deux collectivités, le CHSCT a été saisi pour enquêter sur les raisons d'un malaise généralisé. En remontant l'arbre des causes, l'enquête a diagnostiqué l'origine de l'infection : la recette managériale de nos TOPCHEFS. En exclusivité, SUD vous communique le détail de cette formule de régime imposé qui nous indispose presque tous.

PRÉPARATION

Triez les agents par catégorie.
Réservez les A.

Préparation des B et des C

Dans un grand saladier mélangez les B et les C pour les assaisonner. Laissez préfigurer.

Pressez-les comme des citrons en leur racontant des salades.

Laissez mariner les B et les C dans leur jus afin d'éviter les remontées d'aigreur, puis égouttez jusqu'à assèchement total.

Mettez un peu d'huile dans les rouages de façon à les ramollir pour en faire de bonnes pâtes: une fois roulés dans la farine, ils ne devraient opposer aucune résistance. Mortifiez.

Réservez avant de les embrocher.

Préparation des A.

Filtrez pour ne garder que la crème et tamisez de façon à sélectionner les meilleurs produits (qui seront obligatoirement d'appellation contrôlée). Ils sont labellisés en fonction des lieux de récolte, car ils poussent dans la droite ligne du terroir Toulousain. Ce sont les A les plus appréciés par les tables de prestige. Certains A sont plus fades mais bien relevés et recadrés avec quelques patates chaudes qu'ils se renvoient afin de ne pas se mouiller, ils peuvent servir à améliorer la saveur de l'ensemble. Les connaisseurs diront qu'ils en corrigent l'acidité ou l'amertume en leur passant la brosse et en les faisant bien reluire.

Équeutez les gros légumes.

Ôtez les cœurs d'artichaut et faites suer l'ensemble. Une fois bien ratatinés, ils craqueront plus facilement.

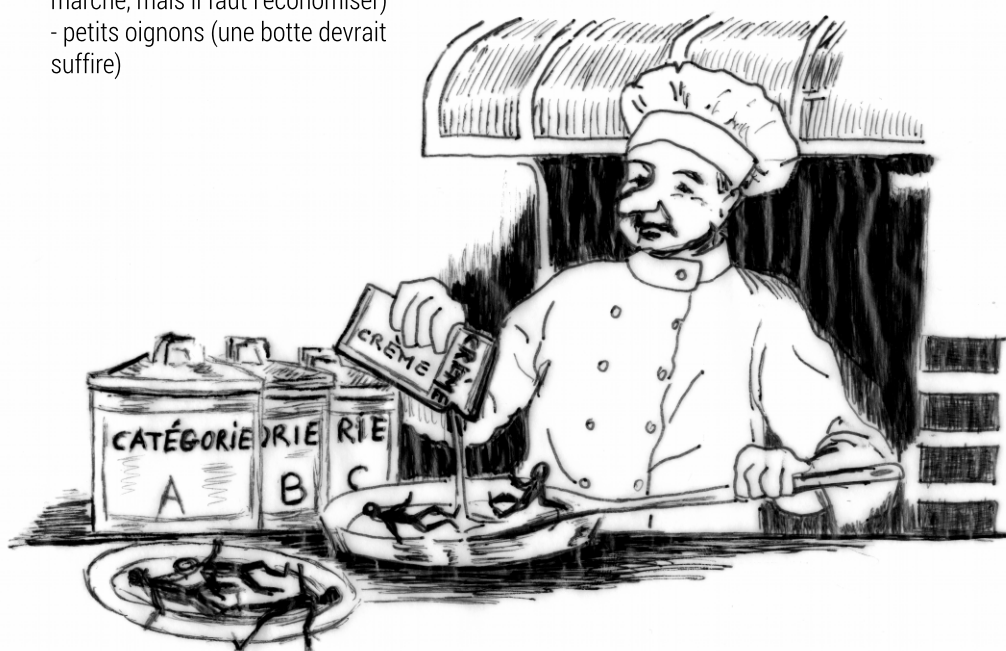
Quant aux A issus des mauvaises graines ou en "burn-out" que l'on ne peut pas faire sauter facilement, ils rejoindront comme les B et les C les poubelles du tri sélectif.

INGRÉDIENTS

- agents à frire (environ 12 000)
- carottes (des grosses ou des petites, elles peuvent toujours être transformées en bâton)
- croûtons.
- farine (plusieurs kilos)
- grosses salades (1 ou 2)
- huile pour l'assaisonnement et la cuisson (fond moins vite que le beurre)
- navets à volonté
- oseille (vous la trouverez sur le marché, mais il faut l'économiser)
- petits oignons (une botte devrait suffire)

USTENSILES

- 1 économe
- 1 grand saladier
- 1 moule à manqué
- 1 paire de gants
- 1 petite brosse
- 1 poêlon
- plusieurs brochettes
- quelques casseroles
- 1 saucière
- 1 tamis
- 1 torchon (si pas de gants)



Cuisson

Versez l'ensemble dans un faitout et faites mijoter à feu doux jusqu'à évaporation totale. Ne pas oublier que c'est dans les vieilles casseroles et dans les vieux pots que l'on fait les meilleures soupes.

Émulsionnez au fouet avec une bonne rasade d'huile.

Plongez les carottes et faites revenir aux petits oignons puis sublimez avec des navets sur garniture d'oseille. Même si vous le servez à la petite cuillère, vous pourrez en faire tout un plat. Utilisez un moule à manqué pour les B et les C.

Attention, pensez à retirer les OS, au risque de se casser les dents. Mettez à griller sans calciner, puis refroidissez.

Sauce Grand Chef

Dégraissiez et déglacez la volaille. Dés-OS-sez et mettez à la poubelle ce qui vous semble superflu.

Faites réduire dans un poêlon.

Utilisez l'économe et pelez ail et oignons (il faut beaucoup d'aïes)

Faites revenir le tout et passez au tamis pour récupérer le jus.

Arrosez au vinaigre d'alcool (qui remplacera le blanc d'Alsace par souci d'économie).

Faites roussir l'ensemble avec une louche de farine.

Il faut veiller à ce que la sauce n'attache pas au fond.

Votre sauce est prête.

PRÉSENTATION

Pour la dessert, présentez en disposant d'abord les A plus décoratifs et qui seront donc les plus montrés, puis motivez avec les carottes aux petits oignons.

Soutenez avec quelques brochettes de B.

N'oubliez pas d'assujettir les C avec des liens bien serrés. Ils seront grossièrement concassés et soustraits à la vue par la sauce grand chef.



JLM Le Magicien OSE !

[Suite de la première page]

Si ces mobilisations ne firent pas reculer cette décision inique, elles eurent au moins le mérite d'enclencher un processus de négociation aboutissant à la mise en oeuvre d'un protocole de déprécarisation. Il concerne les contractuels de longue durée assurant des missions de remplacement ou de «renfort» dénommées sur vos contrats «accroissement temporaire d'activité», le temporaire durant depuis 2/3 ans pour certains d'entre vous.

L'intervention de SUD a permis d'obtenir des conditions d'éligibilité plus favorables pour les futurs bénéficiaires, même si nous regrettons fortement que l'essentiel du contingent des agents précaires ait déjà été mis à la porte avant la mise en place du protocole.

Mais voilà, JLM le magicien a plus d'un tour dans son sac : pour 170 contractuels Ville et Métropole devant bénéficier du dispositif, il n'y aura que 9 créations de postes, le reste du contingent étant déprécarisé «naturellement»...Magique!

SUD sera bien évidemment d'une extrême vigilance pour s'assurer que tous les agents bénéficiaires de nos 2 collectivités ne disparaissent dans le chapeau du prestidigitateur.

Car dans ce registre, le magicien est un artiste. Depuis 10 ans, 110 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) accompagnent les enfants en situation de handicap dans les écoles maternelles.

Vous les avez vus, hop, vous ne les verrez plus!

Disparus, volatilisés, licenciés sans que leur soit proposée une quelconque solution de continuité d'emploi.



Conseil de discipline : ...ne quittez pas.

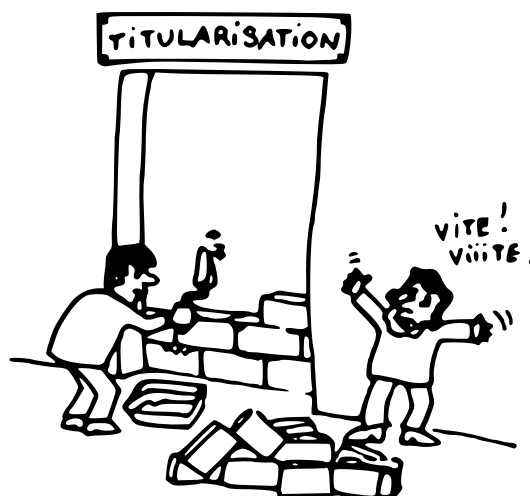
Des agents sanctionnés, et merci à l'UNSA

La nouvelle mandature maintenant bien en place, ses intentions sont de plus en plus lisibles. Glissant vers un management autoritaire, elle use de tous les moyens possibles et imaginables afin de parvenir à ses fins : mise a pied, révocation, rétrogradation, conseil de discipline, etc.

Un Conseil de discipline kesako ? il est composé de représentants des collectivités territoriales et de représentants du personnel. Il est présidé par un magistrat de l'ordre administratif. Siègent systématiquement les représentants du personnel membres titulaires de la CAP appartenant au même groupe hiérarchique que le fonctionnaire déféré. C'est-à-dire qu'un agent en C de base peut être représenté par un délégué C de même niveau ou supérieur. Depuis janvier 2015, deux conseils de discipline se sont tenus pour la Métropole, et un pour la Ville, et l'administration nous a fait comprendre que d'autres allaient suivre. Bienvenue sous la version 2.0 de Moudenc.

On peut déplorer que le syndicat UNSA à cette occasion ait aligné sa position sur celle de l'administration. On peut s'interroger sur la nature syndicale d'une organisation dont les élus ne défendent pas les agents qui sont dans la détresse face à des problèmes personnels et professionnels.

Le syndicat SUD continuera lui, à assister activement aux conseils de discipline et à jouer son rôle syndical d'avocat au service des agents, pas celui de procureur pour relayer la position du patron.



Défense du salarié ?
Bip...bip...bip... votre correspondant ne répond plus....bip bip ...



Solidaires

FONCTION PUBLIQUE



 **BON À SAVOIR**



Pour tout problème de santé, pensez à justifier vos absences... dans les délais !

L'arrêt de maladie doit être transmis à la DRH **dans les deux jours** suivant le début du congé maladie, faute de quoi l'administration est susceptible de ne pas le prendre en compte.





La police municipale : un mauvais génie ?

**Syndicalistes Gazés,
Toulouse, le 6 mars 2015**

Syndicalistes gazés par la police municipale

Les syndicats SUD de la Maire de Toulouse et de Toulouse Métropole protestent vivement contre l'usage fait par le Maire Président, de la police municipale, aujourd'hui instrumentalisée à des fins de police répressive avec usage de gaz lacrymogène, contre des syndicalistes qui protestaient contre leurs expulsions de tous les locaux syndicaux.

Il s'agit là d'une privatisation, à des fins électorales, de policiers municipaux destinés à assurer la tranquillité publique et qui sont enlevés de nos rues pour transformer l'hôtel de ville, la Maison pour tous, en Bastille assiégée.

Avis de tempête sur les pôles

QUEL FUTUR POUR LES PÔLES ?

Les régions polaires sont au coeur des changements organisationnels qui affectent la métropole. L'orage menace. Sur les 8 pôles existant, 3 vont être définitivement engloutis, emportés par le tsunami des économies à tout prix. Conséquence : les mouvements inéluctables de personnel risquent de provoquer de véritables secousses sismiques sur ces territoires.

En effet, les pôles doivent affronter des bouleversements qui font craindre une fonte précipitée des effectifs. Les fusions géographiques programmées pour regrouper la gestion de certains pôles génèrent des inquiétudes. Quelle sera la stratégie qui sera adoptée pour le redéploiement du personnel? Les agents en doublon seront-ils conservés comme autant de duplicata? Seront-ils recyclés? Seront-ils jetés à la mer ou laissés en plan sur la banquise? Qui sera forcé de prendre son paquetage pour être catapulté vers d'autres horizons?

Ça commence à tanguer dans les pôles confrontés à un déficit d'information mais emportés par une lame de fond qui semble pour l'instant les mener à la dérive.

En haut lieu, on avance des perturbations économiques dues à des conditions extrêmes "jamais connues jusque-là" et qui rendent désormais improbables toutes latitudes.

Les derniers constats sur les impacts saisonniers révèlent que la diminution drastique d'embauches de contractuels en été pose avec pertinence la question de savoir si celles-ci disparaîtront complètement sous la mandature.

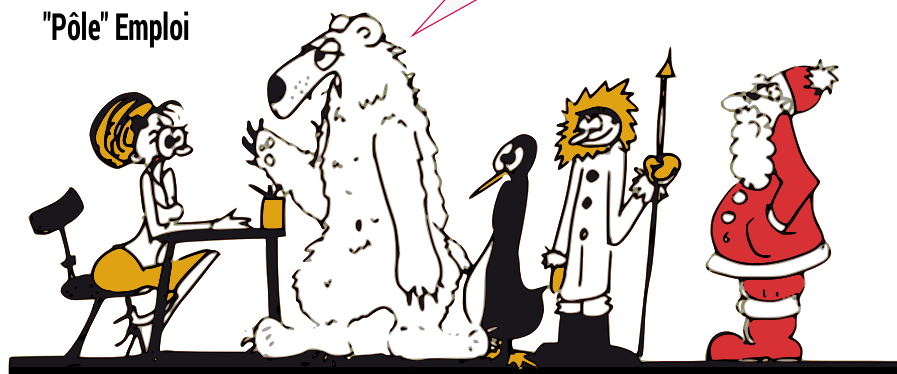
En effet un autre aspect inquiétant et déjà connu des agents est le non remplacement des départs à la retraite.

Le gel des embauches sur plusieurs missions risque de provoquer un burn-out en cascade auprès d'agents de plus en plus sollicités.

Devant la carence en moyens et en personnel, le professionnalisme et le dévouement des agents ne suffira plus à pallier l'éboulement très net de la qualité du service public.

Bonjour suite à la fonte de notre site de production nous arrivons avec une lettre de recommandation de JLM le magicien

"Pôle" Emploi



Conséquences de la fonte de pôles territoriaux

Au cours des instances consultatives, SUD a pointé ces dérèglements climatico-austéritaires qui mettent à mal le service public et les agents.

L'intersyndicale a saisi le CHSCT et alerté l'administration pour protéger les agents de ce grand coup de sirocco.

**DÉFENDONS NOS DROITS
NON AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE**



STOP TAFTA



Saint Valentin au cycle de l'eau

Le 14 février 2014, voici la date qu'a choisie la direction du cycle de l'eau pour, après les avoir bien félicité pour leur collaboration, annoncer à l'ensemble des agents (dont 12 basés à Colomiers) qu'ils avaient 2 mois pour se préparer à un déménagement.

Des questions se sont instantanément posées mais quelle crédibilité sur les réponses? En voici quelques exemples :

- ✔ Pourquoi avec tant de précipitation et aucune concertation ? «Parce que c'est urgent...»
- ✔ Quel est le but de ce déménagement? «Une réorganisation».
- ✔ Pourquoi? «Pour mettre en place un guichet unique.»
- ✔ Dans quelle optique? «Plus d'efficacité et de visibilité»
- ✔ Alors pourquoi les agents de Marengo qui travaillent aujourd'hui ensemble seront alors séparés?! «En faisant du cycle de l'eau la vitrine de Toulouse!»
- ✔ Alors pourquoi choisir un lieu aussi reculé que le 6ème étage de la rue Delpech? «En augmentant l'accès au public»
Dans un lieu aussi inaccessible?.. Ne serait-il alors pas plus judicieux de multiplier les accueils de proximité plutôt que de tout ramener au centre ville de Toulouse (dont les citoyens ne sont d'ailleurs pas concernés par la facturation)?

Comment a été préparée cette réorganisation ?



La DSI a été associée et sollicitée pour le matériel informatique, ainsi que le service du patrimoine qui propose le merveilleux site de Delpech. Un audit externe a également étudié la question. Mais les agents alors.. ni informés, ni associés tout comme le service repositionnement de la DRH, la médecine professionnelle, le CHSCT, le CT... Devant autant de confusion, de non-sens il a été répondu que le CT n'était qu'une formalité, il sera informé en temps voulu tout comme le CHSCT.

Citation du jour

Comment réagir quand la goutte d'eau qui aurait dû faire déborder le vase....met le feu aux poudres.

La riposte



Alerté par les agents, SUD a immédiatement avisé tous les autres syndicats de la Métropole. Devant tant de dédain, d'illégalité et de mauvaise foi une intersyndicale complète s'est rapidement et efficacement constituée. S'en sont suivis des alertes, enquêtes, dénonciations, report du dossier CT, convocation du CHSCT, intervention d'associations, etc.

Un long travail de fond qui a porté ses fruits.

En effet, plus d'un an après cette annonce violente, les agents sont encore sur leurs sites respectifs. La DAEG a été désignée pour organiser et étudier tous les points à considérer. Les dossiers ont été mieux étudiés et préparés. Les agents ont été individuellement entendus pour un accompagnement et des groupes de travail et réunions de présentation ont été mis en place. Le site prévu est aujourd'hui celui de Marengo Ovale améliorant l'accès et évitant le déménagement et ses conséquences à tous les agents travaillant déjà sur les lieux.

Puisqu'elles sont possibles aujourd'hui nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence : ces démarches auraient pu se faire dès le départ. Ce n'était qu'une question de volonté qui aurait évité beaucoup de souffrance, et des combats inutiles.

Conclusion

Une réorganisation, même voulue et attendue, est toujours source de stress mais il peut être atténué voire presque écarté si les choses sont faites dans les règles et anticipées. L'agent n'est pas une marchandise mais la main d'œuvre qui fait réellement tourner le service.

Collègues des pôles et autres services en cours de réorganisation, cette histoire est, à petite échelle, un copier-coller de ce qu'il vous arrive aujourd'hui.

N'abandonnez pas, ne baissez pas les bras, vous êtes riches d'une intersyndicale presque complète qui vous soutient, restez groupés derrière elle. Vous êtes l'énergie qui fera la force de cette intersyndicale mais gardez également en tête que vous êtes ceux qui font fonctionner vos services.

Ne les laissez pas vous faire croire le contraire, vous avez des droits, faites-les respecter.



Tout savoir sur le service minimum d'accueil dans les écoles



Référence : Code de L'éducation nationale Art, L133-1 Loi 2008-790 du 20 août 2008,

Quand? Uniquement en cas de grève des personnels enseignants du 1er degré et durant le temps scolaire,

Quoi? Mise en place d'un service minimum d'accueil c'est à dire garderie uniquement, l'enseignement n'est pas dispensé.

Pour qui? Les élèves des écoles maternelles et primaires

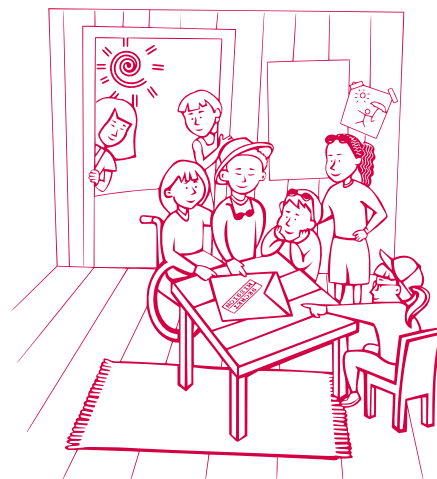
Où? Dans les locaux de l'école où un autre lieu de regroupement des élèves

Par qui? La désignation des personnes assurant ce service d'accueil relève de la compétence du Maire qui doit veiller à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants (ATSEM, agents d'animation des écoles, assistantes maternelles,...)

Qui informe les familles? C'est la commune qui informe les familles des modalités de cet accueil.

Quelles garanties sur la qualité de cet accueil? Une liste des personnes susceptibles d'encadrer cet accueil est transmise par la commune à l'inspection académique qui s'assure que les personnes ne figurent pas dans le fichier national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes et peut éventuellement en écarter certaines. Le directeur de l'école transmet cette liste pour information aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école. Les agents qui figurent sur cette liste en sont avisés.

Y a-t-il une compensation financière pour la commune? Oui, le décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 prévoit que l'Etat lui verse une participation de 110 € par jour et par groupe de 15 élèves accueillis (ne peut être inférieure à 9 fois le Smic par enseignant de l'école ayant participé au mouvement de grève).



Passage de la Ville vers la Métropole



Tout ce que vous devez savoir.

→ TRANSFERT

Votre service est transféré à la Métropole. Vous n'avez pas le choix et serez automatiquement affecté à la Métropole, votre employeur devient Toulouse Métropole... Mais, dans ce cadre vous conservez tous les avantages acquis à la Mairie de Toulouse, au titre de l'art 111 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- ✓ La prime de service versée en juin et décembre (prime d'assiduité)
- ✓ Le «demi-solde» d'un montant d'environ 15€/jour. Après 90 jours de travail ordinaires à plein traitement, à compter du 91ème jour vous ne percevez plus qu'un demi traitement. Ce «demi-solde» permet de compléter une partie de ce manque à gagner.
- ✓ La prime de départ à la retraite égale à 3 mois de salaire correspondant au 1er indice de votre cadre d'emploi.
- ✓ La prime versée pour la médaille du travail.

→ MUTATION

C'est une démarche volontaire de l'agent qui souhaite faire acte de candidature sur un poste plus intéressant ou dans une commune plus proche de son domicile par exemple. La mutation est effective sur un poste équivalent c'est à dire de même grade.

Par exemple vous êtes agent de la Ville de Toulouse et vous souhaitez rejoindre un poste de la Métropole : c'est une demande de mutation car vous changez de collectivité. Dans ce cas vous perdez les avantages acquis en étant agent de la Ville de Toulouse, exceptée la prime de service dont le montant est identique mais qui sera versée mensuellement.

→ MISE À DISPOSITION

Vous êtes employé par la Ville de Toulouse et travaillez pour tout ou partie pour la Métropole. Vous continuez à être rémunéré par la Ville et donc à bénéficier des avantages acquis.

Un arrêté individuel de mise à disposition précisera à partir de quand vous serez mis à disposition, le poste que vous occuperez, les fonctions qui y seront afférentes, la durée et le temps de travail pour la Métropole* de cette mise à disposition.

(*)*mise à disposition partielle ou totale*

→ DÉTACHEMENT

Courte durée : 6 mois maximum
Longue durée : 5 ans maximum
Vous êtes dans une collectivité territoriale agent titulaire, vous pouvez postuler sur des postes d'une autre collectivité territoriale ou d'un établissement public, dans une administration de l'État (Ex: préfecture) ou dans un établissement public hospitalier, dans ce cas le recrutement se fait par détachement. Vous pouvez être détaché pour une période d'un an qui peut être renouvelée. A la fin du détachement vous pouvez demander l'intégration dans la collectivité d'accueil ou la réintégration dans la collectivité d'origine. Durant le détachement vous conservez l'avancement de carrière dans la collectivité d'origine et vous bénéficiez des avancements dans votre collectivité d'accueil.



Dis, Papa, pourquoi ?

...ou les effets pervers des décisions municipales pour les petits toulousains

Dis papa, pourquoi au CLAE c'est pas comme avant ?

C'est simple, avec la nouvelle municipalité, les CLAE ont leur budget diminué de 38 à 50% et les animatrices et animateurs ne sont plus automatiquement remplacés.

Pourtant les tarifs augmentent pour vous les parents et vous payez aussi le mercredi après-midi. Alors, ce n'est pas un peu bizarre ? Où va l'argent ?

C'est pour que tu aies de meilleurs repas...

Pourtant, on en a moins dans les assiettes et en plus, ils ont supprimé le bio.

Oui, mais au moins à l'école, ça ne change pas.



Ah bon ? On n'a plus de spectacle de Noël et les enseignants ont aussi eu moins de budget (13%). La maîtresse, elle pense qu'on ne pourra plus acheter autant de choses et qu'on devra réduire les sorties.

Ne sois pas inquiet, nous les familles, on contribuera encore pour que vous puissiez toujours faire comme avant cette municipalité.

Oui, mais c'est pas vous qui nous lirez des histoires à la place des personnes de la bibliothèque qui désormais ne peuvent plus venir sur nos écoles.

Ne t'en fais pas, on fera plein de choses quand je serai en vacances.

Ah bon ? Mais notre piscine est fermée cet été et la plus proche de la maison ouvre à partir de 12h au lieu de 10h. En plus, les tarifs ont augmenté.

Quand on ne pourra pas aller à la piscine, on ira à la bibliothèque.



Ben non. Elles aussi n'ont embauché que peu de contractuels. Les ATSEM ne sont pas remplacés.

Si c'est comme ça, je te mettrai au Centre de loisirs.

Mais en ADL aussi, les budgets ont baissé ; en plus comment on va aller à la piscine ? ils ont aussi limité le nombre d'animateurs !

Ne t'inquiète pas, vous irez dans les piscines qui sont à côté de Toulouse.

C'est bizarre, non ?

Écoute, ce n'est pas si simple de gérer une ville...et puis tu pourras rester à la maison avec ton copain.

Tu sais depuis que la Mairie de Toulouse ne prend plus en charge les AVS pour les enfants en situation de handicap et que c'est l'Éducation Nationale qui s'en occupe, il ne vient plus trop à l'école car son AVS n'est pas remplacé...alors tu sais, c'est plus trop mon copain.

D'accord, la note est un peu salée pour toi mais quand tu pourras rouler sur la troisième rocade et profiter du métro en 2040, tu seras bien content !





STOP TAFTA

Non au grand marché transatlantique

TAFTA? Derrière cet acronyme se cache l'idée de mettre en place une zone de libre échange transatlantique entre les États Unis et l'Union Européenne.

En résumé ce traité prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'atlantique se plient aux normes du libre échange établies par et pour les grandes multinationales américaines et européennes.



En harmonisant vers le bas les normes européennes : cela entraînera la baisse de la protection des consommateurs, de la santé, de la protection sociale, des services publics et de l'environnement. Les américains ne voient aucun inconvénient aux OGM, poulets chlorés, viandes aux hormones et à la ractopamine (médicament utilisé pour augmenter la teneur en viande maigre) qui s'inviteraient dans nos assiettes; vous pourrez aussi cuisiner ces aliments au gaz de schiste et si vous êtes malade en ingérant ces produits, vous pourrez vous soigner avec des médicaments hors de prix (les brevets dureraient plus longtemps - quid des médicaments génériques ?).

En abaissant les taxes douanières : ce serait la mort programmée d'une grande partie des agriculteurs européens. La production de viandes, de céréales, etc... au niveau européen est encore relativement protégée vis-à-vis de la concurrence américaine. En annulant les droits de douane, les agriculteurs européens subiraient une concurrence forte des exploitations américaines géantes beaucoup plus industrialisées et extrêmement productives, mais produisant des produits de qualité médiocre à bas coût.

En limitant le pouvoir des états à réglementer les services publics (services à la personne, transports routiers, ferroviaires, etc.), en levant les garde-fous en matière de placements à risques, en empêchant de contrôler le volume, la nature, l'origine des produits financiers mis sur le marché.

En privatisant la justice par le système de l'arbitrage privé : si des états voulaient adopter de nouvelles lois protectrices, ils pourraient être assaillis de procès longs et coûteux,

En privatisant l'eau et l'énergie, toute municipalité voulant s'y opposer pourrait être accusée d'entrave à la liberté du commerce.

Nous n'acceptons pas que ce traité soit négocié dans notre dos. Combattons pour l'abandon pur et simple des négociations en faisant pression sur nos députés européens pour qu'ils ne signent pas cet accord. Stop à TAFTA qui nous conduirait à l'ultra libéralisme. Et enfin répondons à David Rockefeller, multimilliardaire américain, qui déclarait dans Newsweek en février 1999 : «Quelque chose doit remplacer les gouvernements et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire».

Non, ne laissons pas démanteler les protections sociales, nos normes, par la junte des affairistes.

Non, ne laissons pas soumettre nos états et nos collectivités à la volonté des multinationales.

Non, les peuples européens et américains ne sont pas à vendre aux multinationales.

SIGNATURE DU TRAITÉ PREVUE AVANT FIN 2015

TTIP ou TAFTA c'est la négociation en cours d'un même accord transatlantique de libre échange, sous le nom TAFTA "Trans-Atlantic Free Trade Agreement" ou TTIP, "Transatlantic Trade and Investment Partnership".

Voir en ligne :

<https://www.collectifstopptafta.org/>

Signer pour l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) Auto-organisée contre TAFTA/TTIP :

<https://www.collectifstopptafta.org/agir/article/signez-l-ice-auto-organisee>

Une seule adresse:
SUD Collectivités Territoriales
(Toulouse Ville et Métropole)
1, Rue Delpech
31000 Toulouse

Solidaires
Sud 31
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
MAIRIE DE TOULOUSE

Ville : Tél 05-67-73-87-00
sudct.toulouse@wanadoo.fr

Solidaires
Sud 31
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
TOULOUSE MÉTROPOLE

Métropole: 05-67-73-87-01
sudct.toulouse.metropole@gmail.com

Département : www.sudct31.org
Fédération : www.sud-ct.fr

